

Le CAS

Centre Communal d'Action Sociale





Francis Garcia
Maire du Passage d'Agen

Madame, Monsieur,
Chers amis Passageois,

La Ville accueillera avec l'arrivée des beaux jours, la première édition du Printemps des Poètes sur notre Commune. L'occasion de se retrouver lors de rendez-vous culturels du 12 au 26 mars notamment pour une animation sur la Promenade des Poètes.

S'agissant de l'action municipale, vous découvrirez dans ce 97^e numéro du Passage Actu un dossier complet sur l'activité de notre Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). L'équipe qui l'anime, composée d'élus et d'agents municipaux, fait preuve d'un remarquable dévouement : toutes et tous déploient une grande énergie pour rendre le meilleur service à nos concitoyens qui les sollicitent.

Pour notre mémoire collective, ce numéro du magazine municipal est également l'occasion de revenir en images sur les inondations de janvier dernier. Elles sont venues nous rappeler que nous devons toujours compter avec la puissance de Dame Garonne et veiller à nous prémunir contre ses débordements.

Je vous souhaite une très bonne lecture et un très beau printemps !

Francis Garcia

PASSAGEActu

Directeur de la publication : Francis Garcia
Directrice de la rédaction : Brigitte Barailles
Secrétariat de la rédaction : Service Relations avec les habitants et Démocratie Participative
Crédit Photos : Mairie Le Passage d'Agen
Graphisme et impression : ICA concept 05 53 66 01 01
Tirage : 5500 exemplaires

www.ville-lepassage.fr

Sommaire

- P. 3 - Enfance-Jeunesse
- P. 6 - Proximité
- P. 8 - Solidarité

DOSSIER

- P. 9 - **Centre Communal d'Action Social**
- P. 14 - Cadre de vie
- P. 16 - Culture
- P. 18 - Expression des groupes
- P. 19 - Associations





Les Matinées d'éveil



» Les rendez-vous du Relais Petite Enfance (RPE)

En décembre dernier, éveil musical, lectures contées, ouverture des cadeaux déposés par le Père Noël et goûter étaient au programme ! En ce début d'année l'équipe de la Médiathèque revient proposer

ses lectures contées jusqu'en juin et les enfants retrouvent des temps de jeux, de découvertes, d'activités manuelles lors des Matinées d'éveil les mardi, jeudi et vendredi, sur inscription.



Noël au Relais Petite Enfance

» Informations aux particuliers employeurs et aux salariés de l'accueil individuel

Une nouvelle réglementation a vu le jour au 1^{er} janvier 2022, elle régit notamment le cadre d'emploi des assistant(e)s maternel(le)s. La Convention collective de la branche du secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile vient renforcer les droits sociaux : formation professionnelle, santé du travail et prévention des

risques professionnels, prévoyance, indemnité de départ à la retraite... Elle modifie également les contrats de travail qui régissent les relations employeurs/salariés.

Retrouvez toutes les informations auprès du RPE ou sur www.pajemploi.urssaf.fr et particulier-employeur.fr

» Rappel

Le RPE vous informe sur les modes d'accueil du jeune enfant présents sur la Commune et vous accompagne plus particulièrement dans vos démarches relevant de l'accueil individuel (assistant maternel et accueil à domicile).

Relais Petite Enfance (RPE)
4, avenue de Consuegra
47520 Le Passage d'Agen
05 53 98 64 75.

Enfance, Jeunesse



Repas-Cabaret à Rosette



› Rosette périodes de réservation

VACANCES DE PRINTEMPS

Du 19 au 29 avril

Passageois(es)

Du 21 mars au 8 avril

Hors commune

Du 4 au 8 avril

VACANCES D'ÉTÉ

Du 7 juillet au 31 août

Passageois(es)

Du 6 au 24 juin

Hors commune

Du 20 au 24 juin

Réserver au
05 53 68 21 76
ou sur
clsh@ville-lepassage.fr

› Un Repas-Cabaret pour clôturer l'année !

Lors des vacances de Noël, l'Accueil de loisirs municipal de Rosette a battu des records de fréquentation en accueillant une centaine d'enfants.

Fort de ce succès, l'équipe d'animateurs a innové en proposant un Repas -Cabaret. Ainsi, tout au long de la semaine, les artistes en herbe ont préparé un numéro, qu'ils ont ensuite dévoilé le jour J, au cours de la dégustation du repas.

Un bon moment festif partagé par les enfants !



› Mémo

› **J'annule ma réservation** au moins 2 jours ouvrables avant le jour J, sinon le service est facturé. Exemple : le vendredi pour le mercredi suivant.

› **Je réserve hors période de réservation** : 1 semaine avant le jour d'accueil. Exemple : le lundi pour le lundi suivant.

› **Mon enfant est absent** : sans présentation d'un certificat

médical, la réservation prévue est facturée. Au-delà de 2 absences consécutives non justifiées, la Ville annule automatiquement le reste de la réservation.

› **Je souhaite récupérer mon enfant en dehors des horaires d'accueil** (7h30-9h30 / 16h30-18h30) : il est indispensable de prévenir la structure au 05 53 68 21 76.



Chantiers Jeunes

» Chantiers Jeunes : c'est le moment !

Cette année encore, les jeunes Passageois âgés de 14 à 17 ans pourront allier travail et loisirs en participant aux Chantiers Jeunes, du lundi au vendredi, à la Maison des Jeunes (MDJ).

Accompagnés par les animateurs de la MDJ, les candidats retenus alterneront découverte du monde du travail le matin et activités de loisirs l'après-midi.

Deux dispositifs de rémunération :

- » Pour les 16-17 ans : rémunération de 15.24€ par matinée travaillée.
- » Pour 14-15 ans : délivrance d'une bourse à projet d'une valeur de 15€ par matinée travaillée.

Cette bourse pourra être « épargnée » pour financer les sorties proposées par la MDJ ou « soldée » sur présentation du justificatif d'une dépense liée à un projet personnel (permis de conduire, BSR, BAFA, licence dans des associations...).

Comment présenter sa candidature ?

Il suffit d'envoyer une lettre de motivation, avec vos coordonnées et vos disponibilités, par courrier adressé à Monsieur le Maire, Mairie du Passage d'Agen, place du Général de Gaulle CS 70 004 47901 AGEN CEDEX 9 ou mdj@ville-lepassage.fr

» Information MDJ

Vous avez entre 12 et 25 ans, vous êtes collégien, lycéen ou à la recherche de formation, vous avez des questions sur votre orientation, la santé, les loisirs, un stage ? Les animateurs de la Maison Des Jeunes vous accompagnent dans vos démarches.



Rappel

Horaires d'accueil libre :

hors vacances scolaires du lundi au vendredi de 14h à 18h30 et le samedi de 14h à 17h30 ; pendant les vacances scolaires du lundi au vendredi de 14h à 18h30.

Et sur rendez-vous :

les mardi, mercredi et jeudi de 9h à 12h.

Rens. : 05 53 47 31 24
ou mdj@ville-lepassage.fr

Chantiers Jeunes Calendrier des sessions 2022 (limitées à 8 jeunes)

Session 1 - Du 19 au 22 avril
Session 2 - Du 25 au 29 avril
Session 3 - Du 18 au 22 juillet

Session 4 - Du 25 au 29 juillet
Session 5 - Du 22 au 26 août
Session 6 - Du 24 au 28 octobre

› Infos élections

Assouplissement du vote par procuration

Depuis le 1^{er} janvier 2022, dans le cadre de la déterritorialisation, un électeur peut désormais donner procuration à un électeur inscrit sur les listes électorales d'une autre commune que la sienne. Toutefois, la personne désignée pour voter à votre place (mandataire) devra voter dans le bureau de vote où vous êtes inscrit.

Ces nouvelles dispositions s'appliqueront à l'élection présidentielle et aux élections législatives.

Pour rappel, chaque mandataire ne peut disposer de plus de deux procurations dont une seule établie en France. Ainsi, un même mandataire pourra être porteur, au maximum :

- › soit d'une seule procuration établie en France ;
- › soit d'une procuration établie à l'étranger et d'une procuration établie en France ;
- › soit de deux procurations établies à l'étranger.



› Calendrier élections 2022

- › Election présidentielle :
les 10 et 24 avril 2022,
- › Elections législatives :
les 12 et 19 juin 2022.

Refonte électorale

2022 est une année de refonte électorale, chaque électeur va donc recevoir sa nouvelle carte électorale.

- › Si vous êtes déjà inscrit sur les listes électorales, vérifiez que votre adresse actuelle corresponde à celle indiquée sur le fichier électoral. Pour cela, nous vous invitons à contacter le service Population au 05 53 77 40 82.
- › Si vous n'êtes pas encore inscrit, n'attendez pas le dernier moment pour le faire ! Les inscriptions sur les listes électorales sont possibles sur rendez-vous **jusqu'au 6 mai 2022** pour les élections législatives.

Comment vous inscrire ?

Vous pouvez le faire :

- › en ligne, sur le site service-public.fr, sur présentation d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile numérisé ;
- › en mairie, sur rendez-vous, sur présentation d'un justificatif d'identité, d'un justificatif de domicile et du Cerfa n°12669*02 de demande d'inscription ;
- › par courrier adressé à votre mairie, en joignant un justificatif d'identité, un justificatif de domicile et le Cerfa n° 12669*02 de demande d'inscription.

Devenir assesseur de bureau de vote

La Ville recherche des assesseurs bénévoles pour l'élection présidentielle prévue les 10 et 24 avril 2022, ainsi que pour les élections législatives, programmées les 12 et 19 juin 2022.

La présence d'assesseurs est indispensable afin d'assurer le bon déroulement des élections.

Envoyez votre candidature par courriel à l'adresse suivante : etat-civil@ville-lepassage.fr

Pour tout renseignement complémentaire, nous vous invitons à contacter le service Population au 05 53 77 40 82.

Bureau de vote n°3

Afin de faciliter l'accessibilité le jour des scrutins, le bureau de vote n°3, situé initialement dans la salle de sport de l'école élémentaire Edouard Lacour, est déplacé dans la nouvelle garderie, située dans le bâtiment à l'entrée du groupe scolaire Edouard Lacour, avenue Jean-Sébastien Bach.



Bureau de vote n°3 : garderie école élémentaire Edouard Lacour



Vue amont Pont de Pierre

» Inondations : retour en images de la crue de la Garonne du 10 au 12 janvier 2022

Dès le 10 janvier, la Commune a déclenché son Plan Communal de Sauvegarde (PCS) en activant ses cellules « Evaluation-Renseignement » et « Communication ».

La Commune a prévenu les occupants des maisons d'habitation situées à proximité immédiate du bord de Garonne. Les agents municipaux ont, en fonction de l'évolution de la crue, procédé successivement à la fermeture préventive de la voie sur Berge et de la rue Sacha Guitry au droit du Pont Canal. La cellule « Communication » a informé régulièrement la population via le site Internet de la Ville, les réseaux sociaux et les panneaux électroniques. Dès l'annonce de la décrue, les services Techniques municipaux et les services de l'Agglomération d'Agen ont effectué, chacun en ce qui les concerne, le nettoyage de la rue Sacha Guitry et de la voie sur berge, afin de permettre le rétablissement de la circulation.



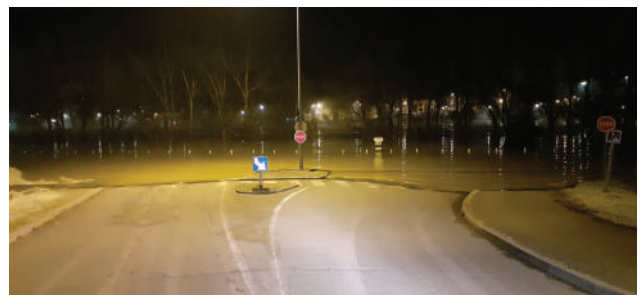
Rue Sacha Guitry



Rue de la Bénazie



Voie sur Berge



Voie sur Berge



Passerelle Michel Serres



Vue aval Pont de Pierre



Monsieur Bélair et Madame Pinheiro ont remis les cadeaux de Noël aux résidents.

» Installation du Conseil de la Vie Sociale

Un Conseil de la Vie Sociale (CVS) est obligatoire pour les établissements qui assurent un hébergement et un accueil continu. Il permet d'associer les résidents-es au fonctionnement, à l'organisation intérieure et à la vie quotidienne de l'établissement. Le CVS est consulté pour les équipements et les projets de travaux. Ces jours-ci les résidents-es de la Résidence autonomie de Burges ont élu quatre représentants-es et deux suppléants-es. Le prochain bureau élira son-sa Président-e. Toutes nos félicitations à ces nouveaux-elles élus-es !

» Burges : retour en images

Le 12 décembre 2021, Jérôme Chaumet interprétait à la Résidence autonomie de Burges du Luis Mariano, du rock, mais aussi des chansons de feria et des chants basques.



Concert à Burges



» CARNET

Naissance

29 /10 CHARPENTIER CISILIN Lyana.

Décès

29/10 DUSZNY Gaston ; 07/11 FERNANDES MANAGIL Maria ; 13/11 RUBIO Simonne ; 14/11 MARTINEZ Francisco ; 19/11 LENFANT Valérie ; 01/12 TROVATO Dorothée ; 22/12 PERSHON Martine ; 24/12 BOUILLON Bernard.



Une équipe de professionnels
à votre service au **05 53 77 18 61**

Le Centre Communal d'Action Sociale au coeur de l'action sociale



Le CCAS répond aux besoins légitimes de la vie quotidienne et intervient pour accompagner notamment celles et ceux qui sont les plus fragiles, les plus en difficultés.



Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement public communal chargé de mettre en oeuvre la politique sociale élaborée par le Conseil municipal et les élus locaux du Passage d'Agen. Accessible à tous les Passageois et Passageoises, le CCAS répond aux besoins légitimes de la vie

quotidienne (logement, santé, budget, maintien à domicile, accès aux services publics...) et intervient pour accompagner notamment celles et ceux qui sont les plus fragiles, les plus en difficultés.

Le CCAS est une structure de proximité qui a pour mission d'animer des actions de prévention et d'accompagnement social au sein de la Commune, en lien étroit et en s'appuyant sur un large réseau de partenaires, d'institutions publiques et privées (Caf, MSA, Sécurité Sociale, Conseil départemental, services de l'Etat, associations...). En effet, son rôle n'est pas de se substituer à tous ces partenaires, mais au contraire de mieux les faire connaître et de coordonner leurs actions, pour favoriser une vraie dynamique partenariale.

Le CCAS est un acteur central qui s'adresse à tous les habitants de la Commune, de la petite

enfance aux personnes âgées, des personnes en situation d'handicap aux personnes en difficultés. Il propose un ensemble de prestations d'accompagnement pour permettre à chacune et chacun d'accéder à ses droits, de prévenir les ruptures de parcours de vie, de lutter contre l'isolement. La proximité, l'implication pour le développement social sont les valeurs portées par le CCAS avec une équipe de professionnelles qui est à l'écoute et qui oeuvre au quotidien afin de promouvoir dans notre Commune, le mieux vivre ensemble et une certaine qualité de vie.

Le CCAS est un maillon essentiel de l'action sociale de proximité de notre Commune !



Jean-Michel BELAIR
Adjoint en charge de l'Action sociale, de la Solidarité et de la Santé.

Les objectifs du CCAS à moyen terme



Rompres l'isolement des personnes âgées et/ou précaires :

- En identifiant et en mobilisant des partenaires qui oeuvrent dans ce domaine.
- En communiquant et en sensibilisant le grand public.
- En repérant les personnes vulnérables et/ou isolées.
- En mettant en place des actions concrètes de proximité et d'accompagnement.

Lutter contre les violences faites aux femmes :

- En se rapprochant de 2 partenaires privilégiés : un bailleur social et une association spécialisée dans l'accompagnement de femmes victimes de violences.
- En protégeant les victimes de violences.
- En mettant à disposition un appartement, anonyme, tout meublé et équipé pour accueillir

en urgence les victimes.

- En communiquant et en sensibilisant le grand public pour rompre la loi du silence.

Mieux connaître le CCAS...

L'organisation du CCAS

Le CCAS est un établissement public administratif doté d'une personnalité juridique.

Il dispose :

- › d'un conseil administration composé de 17 membres, chargé de prendre les décisions nécessaires à son organisation et à son fonctionnement,
- › d'un budget propre et autonome,
- › d'agents municipaux distincts de ceux de la Ville.

Son rôle

Le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune du Passage d'Agen.

Ses missions :

- › Participer à l'instruction des demandes d'aides sociales légales (Allocation Personnalisée d'autonomie, Aide sociale à l'hébergement, services ménagers...) et facultatives (mobilité, lutte contre la précarité...).

- › Proposer des réponses adaptées, financières et administratives, aux différentes problématiques des Passageois.
- › Accompagner les personnes, développer le lien social et lutter contre l'isolement.
- › Gérer des équipements et des services de la petite enfance à la personne âgée.

Une équipe :

- › Des élus en charge de l'action sociale :
 - Président : Monsieur le Maire, Francis Garcia.
 - Vice-Président : Jean-Michel Bélair.
 - Adjointe en charge des séniors : Laurence Pinheiro.
 - Conseillère municipale en charge du logement : Béatrice Ducl.
 - Les membres du Conseil d'Administration.
- › Des professionnels qualifiés (agents municipaux).

Pour qui ?

Le CCAS accompagne tous les Passageois-es qui en ont besoin, quels que soient leur âge, leur quartier, leurs revenus ou leurs difficultés. --)

Le CAS
Centre Communal d'Action Sociale



- 235** bénéficiaires du RSA sur la Commune,
- 173** personnes répertoriées sur le registre des personnes isolées et vulnérables,
- 80** bénéficiaires du service de portage de repas,
- 72** dossiers de logement social déposés,
- 83** aides financières attribuées à des foyers en situation de précarité,
- 67** dossiers APA instruits,
- 65** cartes de bus délivrées (sous certaines conditions),
- 52** personnes à la Résidence autonomie de Burges,
- 16** bénéficiaires du service de mobilité accompagnée pour les séniors,



Les secteurs d'intervention :

- 】 **Accès aux droits** : accueil, orientation et accompagnement,
- 】 **Accès au logement**,
- 】 **Accès à la santé** : dossier complémentaire santé solidaire,
- 】 **Accès à la mobilité** : cartes de bus, carte solidaire,
- 】 **Aide et soutien aux seniors** : Résidence autonomie de Burges, aide à domicile (ménage, courses, accompagnement...), service de portage de repas à domicile, service de transport accompagné, plan canicule, animations,
- 】 **Petite enfance** : Multi-Accueil et Relais Petite Enfance,
- 】 **Aide aux personnes en situation de précarité**,
- 】 **Aide aux personnes en situation de handicap** : dossier MDPH, aide à domicile (ménage, courses, accompagnement...),
- 】 **Accompagnement des bénéficiaires RSA isolés**.

COVID-19 : le CCAS au coeur du 1^{er} confinement

Le CCAS et les services municipaux se sont fortement mobilisés durant le confinement du 17 mars au 11 mai 2020 afin d'apporter un soutien aux personnes les plus vulnérables et isolées au travers :

- 】 **L'aide aux courses** : Une convention de partenariat a été signée avec l'ASSAD afin de proposer aux administrés un service d'aide aux courses pour un coût total de 10€ par bénéficiaire. 18 demandes ont été traitées dans ce cadre. De même, la caisse de retraite complémentaire AGIRC ARRCO a mis en place un dispositif pour de l'aide aux courses (denrées alimentaires, hygiène, médicaments...). Après examen de leur demande, ce sont 32 retraités qui ont pu bénéficier d'aides à domicile auprès de l'association de leur choix (ADMR, ASSAD, Domicil +).

】 Le Registre des personnes isolées et vulnérables :

Un numéro dédié a été proposé pendant le confinement pour les personnes isolées et vulnérables qui souhaitent s'inscrire sur le registre. 96 personnes se sont inscrites sur cette période.

】 Le service de portage de repas :

22 personnes supplémentaires ont bénéficié de ce service pendant le confinement.

】 Une écoute professionnelle :

Le CCAS a traité plus de 531 appels pendant le premier confinement.

Le CCAS c'est aussi des partenaires au quotidien...



Inscription sur le registre des personnes isolées et/ou vulnérables

Plan canicule

Le Plan National Canicule a pour objectif d'anticiper l'arrivée d'une canicule afin de protéger les populations à risques.

Un registre communal a été mis en place pour identifier les personnes âgées de plus de 65 ans, ou 60 ans si elles sont reconnues inaptes au travail et les personnes en situation de handicap isolées qui en font la demande, afin, éventuellement, de leur apporter aide et assistance. Ce registre est actualisé régulièrement et peut également servir pour une période de grand froid ou lors de catastrophes naturelles, telles que les inondations.

Au déclenchement d'une alerte canicule, une Cellule Communale de Crise est mise en place. Les personnes inscrites sur le registre nominatif sont contactées par téléphone afin de prendre connaissance de leur situation et de déclencher une éventuelle intervention en cas de besoin.

Pour obtenir plus de renseignements, nous vous invitons à contacter le CCAS au 05 53 77 18 61.





Parking rue de la Marine – projet d’ombrières



Complexe sportif Saint-Germes – captage des sources

Transition écologique...

La ville du Passage d’Agen participe à la transition écologique en portant 2 actions originales :

Ombrières photovoltaïques :

Le parking du Complexe sportif Pierre Saint Germes, avenue de Verdun et le parking rue de la Marine vont accueillir deux sites d’ombrières. Ces nouvelles installations raccordées au réseau EDF, outre le fait d’optimiser le stationnement des véhicules, correspondent par exemple à l’alimentation en énergie électrique de 60 foyers ou aux 785 000 kms d’une voiture électrique.

Captage de sources

Une opération de captage des sources du complexe sportif et du lavoir de Dolmayrac est en cours de réalisation afin d’alimenter en eau la balayeuse municipale et la citerne mobile pour l’arrosage de la végétation. Ce dispositif va permettre d’une part, d’économiser l’eau potable et d’arroser les plantations avec une eau naturelle d’autre part.

Bienvenue à Marcel

Le 3 mai 2021, la Commune a accueilli 2 vaches, Marguerite et Joséphine. Mais ce que nous ne savions pas c’est que Marguerite, suite à sa rencontre avec Tournesol, nous réservait une surprise !

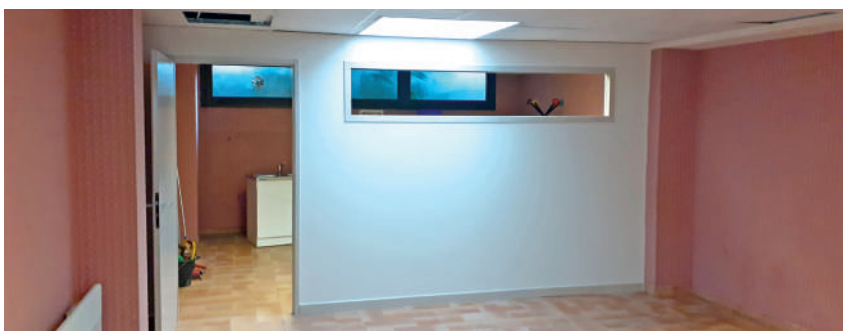
En effet, le 4 janvier dernier, Marguerite a donné naissance à un petit veau, baptisé Marcel.



Zoom sur les travaux



Quartier Béoulaygues - Mise en place, depuis le 28 décembre 2021, d'une signalétique directionnelle provisoire.



Aménagement d'une partie de la salle de réunion n° 2 du complexe sportif afin d'accueillir les activités du nouveau club de cyclisme, l'Entente Cyclisme Passageoise.



Réfection complète du chemin de Souèges, suite à l'épisode orageux-pluvieux exceptionnel du 8 septembre 2021.



Aménagement de la garderie scolaire de l'école Edouard Lacour.



Exposition collégiale



Spectacle « A Christmas Carol »
offert par la Ville

A la Ferme d'Estrades, du 27 novembre au 5 décembre 2021, 200 visiteurs sont venus admirer les oeuvres de l'Exposition collégiale « **Le Passage d'Agen a d'incroyables talents** ».



Merci aux exposants pour cette évasion artistique !

Jean Louis CHEVALIER,
Chantale MAGNIER,
Françoise MARANGONI,
Monique FRANCHET,
Paulette VIGNAU,
Jean-Pierre RAULET,
Martine LAVILLONNIERE,
Gilbert SCOTTO,
Jean-Claude GANS,
Josette BOUDIE et
Yves MACARIO.

Programmation culturelle

2021 : un bilan positif

150 spectateurs ont assisté, le samedi 18 décembre à Rosette, au dernier spectacle de l'année présenté par la Compagnie Bric à Brac « A Christmas Carol ».

Malgré les difficultés liées à la crise sanitaire, **2000** entrées ont été comptabilisées pour la période de juillet à décembre 2021. Une vingtaine de groupes et de compagnies, soit une soixantaine d'artistes, a proposé aux Passageois du théâtre, des ateliers, de la danse, du cinéma, de la chanson, des expositions, de la musique du monde, du cirque, de la magie ou encore un concert-BD.

L'été dernier **Les Vendredis de la Halle** ont rassemblé, sous la Halle des Maisons éclusières, 900 spectateurs et une centaine de personnes s'est mobilisée pour la 1^{ère} édition du **Week-end Culture** du mois de septembre.

Alors que chaque « **Rendez-vous des Petits** » a réuni 120 spectateurs, la culture s'invitait dans les écoles de la Commune avec la pièce de théâtre « **L'étrange vie de Matt Lalucarne** », spectacle ludique et éducatif de la Compagnie de l'Escalier qui Monte.



200 écoliers ont assisté à « L'étrange vie de Matt Lalucarne »



Concert du Nouvel An

Concert du Nouvel An

Pour célébrer la nouvelle année, la Ville a proposé aux Passageois, le samedi 22 janvier, le concert de la violoniste Lilla Papp, accompagnée de Jean-Michel Martinez au piano et de l'ensemble de violons « Pupitre 777 ». Les dix-huit morceaux, de Chopin à Ravel en passant par Tchaïkovski ou Strauss, et leur mise en scène humoristique ont conquis le public.

Ce que vous réserve 2022 !

Cette année encore, la programmation culturelle se veut éclectique avec des artistes de talent autour de nouveaux projets.

Du 12 au 26 mars, la 1^{ère} édition sur la Commune du **Printemps des Poètes** proposera des ateliers et des animations.

Du 18 au 20 mai, suivront une **résidence en médiation culturelle et un concert** proposés par l'artiste béarnais, Alain Larribet, « Le Berger des sons ».

En juin, la Fête de la Musique fera la part belle aux groupes amateurs. Si vous souhaitez occuper la scène musicale, nous vous invitons à contacter le service Actions culturelles au 05 53 98 64 78.

L'été sera marqué par **Les Vendredis de la Halle** qui mêleront arts de la scène et cinéma.

Le mois de **septembre** verra la 2^e édition du « **Week-end Culture** » avec un concert-BD et diverses animations.



Alain Larribet



Agenda

Mercredi 13 avril

LE RENDEZ-VOUS DES PETITS JONGLE MOI UNE HISTOIRE 2

présenté par la Compagnie les Lutiks

16h30 - centre culturel, salle Jean Ferrat.

Tarif : 5€ / Gratuit -15 ans.

Chroniques de petits larcins et autres flouteries.

Sur un air de tuba ou accompagnés par les percussions, ces deux compères reprennent les contes et histoires des enfants « sages » pour les jongler en musique et drôleries. Un spectacle interactif pour émerveiller les enfants.

Expos à la Médiathèque Agnès Varda

Du 1^{er} au 12 mars : « Femmes Lot-et-Garonnaises citoyennes engagées »

Exposition prêtée par les Archives départementales.

Découvrez le destin de treize femmes du Lot-et-Garonne, pionnières, femmes d'honneur ou simplement engagées. L'exposition sera consacrée aux femmes dans la Résistance, aux femmes Justes parmi les Nations et aux premières femmes élues.

Du 12 au 28 mars : « Les livres pop-up »

Exposition, prêtée par la Médiathèque départementale dans le cadre du « Printemps des Poètes », placée cette année sous le signe de l'Ephémère.

Qu'ils soient à tirettes, à poussoirs, en bois, en papier découpé, livre-miroir, livre-objet, gigogne ou en trois dimensions, tous les albums jeunesse de cette exposition, aux formes et aux contenus surprenants, susciteront la curiosité et l'émerveillement des petits comme des grands !

Expression des groupes

Élus de la majorité

Comme ils l'avaient annoncé, le Maire et les représentants du principal groupe d'opposition se sont rencontrés en janvier afin de lever certaines incompréhensions. A l'issue d'un dialogue courtis, empreint d'une réelle volonté de dialogue, les malentendus ont été totalement dissipés : le travail en commun reprend donc dans notre Ville, dans le respect du rôle de chacun.

S'agissant des perspectives financières qui se profilent, l'année 2022 et les suivantes s'annoncent difficiles pour notre Commune. Certes, nous sommes parvenus à réduire d'un tiers son endettement durant le précédent mandat. En revanche, le coût du fonctionnement des services fournis aux habitants constitue aujourd'hui une charge particulièrement lourde par la combinaison de deux phénomènes : l'augmentation des dépenses et des charges de notre Ville et la diminution de ses recettes. Nous devons en effet faire face à plusieurs réalités très pénalisantes :

- Le retour durable de l'inflation : après avoir déjà atteint 2,9% sur un an en janvier, les prix vont poursuivre leur envolée au premier semestre 2022 en France. L'INSEE estime que l'inflation devrait atteindre "entre 3% et 3,5%" cette année.
- La flambée des prix de l'énergie et du carburant : ainsi la Commune – qui n'a pas le droit de bénéficier des tarifs réglementés – voit ses dépenses d'électricité augmenter de 30% ce qui renchérit considérablement le coût de l'éclairage de nos écoles, de nos équipements sportifs...
- La poursuite de la baisse de la dotation Globale de Fonctionnement que verse l'État aux collectivités : la commune a déjà perdu plus de la moitié de son montant et la baisse se poursuit depuis 2017, à raison de 28 000 € par an en moyenne.
- Les perspectives de la loi de Finances pour 2023, prévoyant la participation des collectivités territoriales à la résorption des déficits publics résultant de la crise sanitaire et de la politique du « quoi qu'il en coûte » : les communes seront durement mises à contribution par l'État.
- L'insuffisante compensation de la suppression de la taxe d'habitation : l'État restitue aux communes un montant égal à la fiscalité qu'elles percevaient en... 2017, alors que l'inflation cumulée s'élève à 10 % depuis cette date.
- Les orientations budgétaires prises par l'Agglomération d'Agen, conduisant à ponctionner les communes pour financer son programme d'investissement conduit à marche forcée (pont de Camélat, stade Armandie...) : il en résulte des réductions d'attributions financières aux communes membres, d'ores et déjà mises en oeuvre ou projetées dans un proche avenir.

Brigitte BARAILLES, Jean-Jacques MIRANDE, Cécile FAGET, Daniel MEYNARD, Marie-Thérèse FOUQUET, Jean-Michel BELAIR, Laurence PINHEIRO, Denis BERTOUILLE, Myriam VEZINAT, Pierre-Yves PORTEJOIE, Isabelle ROUMAZEILLES, Pascal LECUREUIL, Jean-Claude DISSES, Mickaël PETIT, Patricia SAZI, Béatrice DUCCEL, Corinne PELLETIER, Michel BORDENEUVE, Amal KABACH, Frédéric DOUCET, Fabienne BAURENS, Abdou Kadri MOUMOUNI et Francis GARCIA.

Élus de la minorité

Nous sommes le 25 janvier 2022, il est encore temps de se souhaiter une bonne et heureuse année. Qu'elle soit signée notamment, pour notre ville, d'un renouveau des voiries comme promis par les programmes des deux listes prenant en compte un aspect environnemental. La parution de cet article est prévue pour fin février. Le temps sera passé et peut être le masque...

Après un entretien téléphonique puis en présentiel avec Monsieur le Maire, nous avons décidé de revenir en conseil municipal. Une conversation ferme mais courtoise nous a permis d'avancer vers un retour, signe de démocratie. On peut se poser la question : qu'est-ce qu'une ville sans opposition ? N'oublions pas qu'aux dernières élections municipales, la majorité était à l'abstention (58.33 % au premier tour et 53.17 % au second tour). Il nous faut rester humbles avec notre ville en ligne de mire. Notre travail se doit d'être constructif et en total respect les uns vis-à-vis des autres. Il nous faut être à l'écoute de nos électeurs mais également des abstentionnistes qu'il ne faut pas oublier dans la gestion quotidienne de notre commune. Nous resterons dans cette voie en participant aux actions municipales. Toutefois, nous resterons très vigilants aux différentes décisions prises par la majorité. N'hésitez pas à nous contacter.

GILLES FRÉMY, MICHEL DURAND, JEAN-LOUIS JIMENEZ, CATHERINE CANGUILHEM ET SERGE CUESTA.

Rectificatif

A la suite d'une malencontreuse erreur d'impression, une omission s'est glissée dans l'Agenda officiel de la Ville 2022 : **Monsieur Serge CUESTA** est Conseiller municipal de la ville du Passage d'Agen.



Certains s'interrogent sur le budget du Centre Médical et son reste à charge de la commune.

Pour ma part je valide ce budget quoiqu'il en coûte à la municipalité : c'est un vrai service rendu aux habitants. Je souhaite même qu'il évolue avec un Dermato et un Gynéco pour compléter cette offre de soins.

CORINNE GRIFFOND

» L'ASCOPA : petit club, mais toujours actif !



L'association de Course d'Orientation du Passage et de l'Agenais (AsCOPA) a retrouvé les chemins des forêts de la Nouvelle Aquitaine. Les week-ends sans courses dans la région ont été l'occasion pour les adhérents d'aller courir en Occitanie. L'été dernier, l'un d'eux a représenté le club dans le Haut Jura, à l'occasion de la compétition internationale O'France. Lors de la dernière saison, **13** courses ont été proposées au calendrier de la ligue Nouvelle Aquitaine de Course d'Orientation, pour **34** participations cumulées. Cette année, **28** séances d'entraînement sont programmées les samedis.

La course d'orientation, c'est quoi ?

Ce sport consiste à évoluer le plus rapidement possible dans un espace souvent boisé et varié, à l'aide d'une carte et d'une boussole. C'est l'exemple parfait du sport alliant « la tête et les jambes » !

Intéressé ? Renseignez-vous auprès du président du club (andre.lortolary@wanadoo.fr, 06 89 29 55 38) ou de son secrétaire (olivier.garros@free.fr, 06 12 44 72 35).

» Baile flamenco : rendez-vous d'initiation

L'association Baile Flamenco organise des stages mensuels d'initiation au flamenco.

Ces stages ouverts à tous, débutants comme initiés, sont assurés par Aurore et Corinne, accompagnées à la guitare de Raoul Fernandez, le premier samedi de chaque mois de 15h à 17h, au centre culturel.

Pour y participer et découvrir le flamenco, contactez le 06 20 02 05 07.

» Agenda

Samedi 12 et dimanche 13 mars
SALON DU DISQUE ET DE LA BD
De 9h à 18h – centre culturel, salle Jean Ferrat.
Rens. : 06 68 08 10 00.

VIDE-GRENIERS organisé par Du Vieux Volant au Pot Percé
De 6h à 19h – Rosette.
Rens. : 06 07 67 24 64.

Samedi 19 et dimanche 20 mars
STAGE DE DANSE ET BAL organisé par l'association Culturals d'Oc
De 14h à 23h – centre culturel, salle Jean Ferrat.
Rens. : 06 32 46 84 74.

Samedi 26 mars
BOURSE PUÉRICULTURE organisée par l'APE Louis Vincens
De 8h à 17h – Rosette.
Rens. : 06 79 41 60 44.

Dimanche 27 mars
RENCARDS PASSAGEOIS organisés par l'association Du Vieux Volant au Pot Percé
De 10h à 12h – parking Hypermarché Casino.
Rens. : 06 07 67 24 64.

Lundi 28 mars
DON DU SANG organisé par l'EFS
De 15h à 19h – centre culturel, salle Jean Ferrat.
Rens. : 05 53 77 03 40.



Société des Courses de l'Agenais
Hippodrome d'Agén-La Garenne
Lundi 14 mars dès 13h30
Entrée gratuite.

7 courses
Dimanche 20 mars dès 13h30
Entrée gratuite pour les -25 ans.

7 courses de trot
Vendredi 25 mars dès 13h30
Entrée gratuite.

8 courses de trot
Dimanche 27 mars dès 11h30
Entrée gratuite pour les -25 ans.

8 courses de trot
Dimanches 3 et 24 avril dès 13h30
Entrée gratuite pour les -25 ans.
7 courses de trot

Du vendredi 1^{er} au dimanche 3 avril
EXPOSITION VENTE DE LOISIRS CRÉATIFS organisée par l'association Les Doigts de Fée
De 10h à 19h – centre culturel, salle Jean Ferrat.
Rens. : 06 43 71 56 93.

Dimanche 3 avril
BROCANTE TOUTES PÊCHES organisée par l'AAPPMA (Société de Pêche)
De 9h à 18h – Rosette.
Rens. : 06 21 19 56 11.

Vendredi 8 avril
VENTE DE GÂTEAUX organisée par l'APE Louis Vincens
De 15h45 à 18h15 – Ecole Louis Vincens.
Rens. : 06 79 41 60 44.

Samedi 9 avril
CONCERT DE PRINTEMPS organisé par l'association « La Boîte aux Chansons »
20h – Rosette
Tarif : 5€.
Rens. : 06 89 22 30 32
06 11 40 49 09.

Dimanche 24 avril
RENCARDS PASSAGEOIS organisés par Du Vieux Volant au Pot Percé
De 10h à 12h – parking Hypermarché Casino.
Rens. : 06 07 67 24 64.

Vendredi 29 avril
CONFÉRENCE « LES BASTIDES DU LOT-ET-GARONNE » organisée par La SAHALP
A 18h – centre culturel, salle Jean Ferrat.
Rens. : 06 03 92 46 82.

Du samedi 30 avril au dimanche 8 mai
EXPOSITION DE PEINTURE organisée par La Palette Passageoise
De 14h à 17h30 – Ferme d'Estrades.
Rens. : 05 53 36 30 24.

3 espaces de restauration
(réservation restaurant
au 05 53 96 23 66).

LE RENDEZ-VOUS
des petits

Jongle-moi Une Histoire 2

présenté par
la Compagnie Les Lutiks

Mercredi
13 AVRIL
à 16h30

au Centre culturel

Jeune public

Entrée 5€
Gratuit pour les -15 ans

VILLE
Le Passage d'Agen
Lot et Garonne

Contact : Mairie - Actions culturelles
05 53 98 64 78 / www.ville-lepassage.fr



Compagnie Les Lutiks 47230 BARBASTE • 05 53 98 64 78 • www.cacoin.com.fr